

Notification 2026/003

16 février 2026

NOTIFICATION AUX PARTIES

COP15 DE LA CMS : DATES LIMITES D'INSCRIPTION, NOMINATIONS ET ÉLECTIONS POUR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

Le Secrétariat de la CMS a le plaisir de communiquer des informations supplémentaires en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP15).

Dates limites d'inscription

Il est rappelé aux délégués éligibles à un financement qu'ils doivent s'inscrire **avant le 28 février 2026**. Passé ce délai, le Secrétariat ne sera plus en mesure d'organiser les déplacements.

Veuillez noter que les inscriptions en ligne pour la COP15 seront clôturées **le 15 mars 2026**. Après cette date, le système d'inscription ne sera plus accessible.

Comité permanent

Il est rappelé aux Parties de se concerter au sein de leurs régions sur les candidatures à l'élection des membres régionaux du Comité permanent qui siégeront pendant la période allant de la clôture de la 15e réunion à la clôture de la 16e réunion de la Conférence des Parties. Chaque région devrait également désigner parmi ses membres régionaux un représentant qui siègera au sous-comité des finances et du budget.

Le Secrétariat a préparé un document (*UNEP/CMS/COP15/Doc.17*) afin d'aider les Parties dans leurs délibérations concernant la nomination et l'élection des membres. Le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.17](#) *Élection des Parties au Comité permanent*, qui décrit le processus électoral et les considérations procédurales pertinentes, a été publié sur la page web des documents de la COP15. Les Parties sont invitées à prendre note de ces informations et à participer au processus de nomination conformément aux orientations fournies.

Il est également rappelé aux Parties que la 58e réunion du Comité permanent se tiendra immédiatement après la clôture de la COP15 à Campo Grande afin d'élire son président et son vice-président. Les membres du Sous-comité des finances et du budget devraient aussi se préparer à élire un nouveau président pour le Sous-comité lors de cette réunion. L'ordre du jour de la réunion est disponible sous [UNEP/CMS/StC58/Doc.2.1](#).

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Comité de session du Conseil scientifique

Il est également rappelé aux Parties de se concerter au sein de leurs régions sur les candidatures à l'élection des membres régionaux et des membres suppléants du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC). Le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.16.1/Rev.1](#) dresse la liste des représentants régionaux et suppléants actuellement en fonction au sein du ScC-SC, indique les postes vacants ainsi que les membres du bureau qui auront accompli au moins deux mandats au moment de la COP15. Les Parties sont invitées à prendre note des informations contenues dans ce document et à identifier, par le biais d'un processus de consultation entre les Parties dans les régions, les candidats susceptibles de pourvoir ces postes vacants.

Il est rappelé aux Parties d'examiner la liste des Parties à la CMS ayant des arriérés de contributions de trois ans ou plus afin de garantir le respect de la résolution [UNEP/CMS/Résolution 14.2](#) *Questions financières et administratives*.